

reçu
le 20 JUIN 2025

EPCC FOSSILEA

VILLEFRANCHE s/S (Rhône)

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 11 JUIN 2025**

Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Chardonnay à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mercredi onze juin deux mille vingt-cinq à seize heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Président.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires

Nombre de présents : 14

Nombre d'exprimés : 12

Etaient présents :

Délégués de la CCBPD : Daniel POMERET, Claire PEIGNE, Philippe BOUTEILLE, Sylvie JOVILLARD, Philippe SOLER, Pascale BAY, Laurent DUBUY, Valérie DUGELAY, Pascal LEBRUN (titulaires)

Bruno FOUILLET et Gérard CHARDON (suppléants), assistent au conseil d'administration mais ne prennent pas part au vote.

Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCOD

Délégués de l'EPCC FOSSILEA représentants du personnel : Céline GIGLIO, Corentin FAVRE.

Présence exceptionnelle : Pauline LANDRY-TEMPOREL (DGA à la CCBPD), Eric TEISSIER (DGS à la CCBPD), Bruno ROUSSELLE (conservateur du musée FOSSILEA).

Absents Excusés :

Délégué de la commune de SAINT JEAN DES VIGNES : Alexandra CHEVALIER (titulaire)

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD, Christiane ENTZMANN

Délégués suppléants de la CCBPD : Jacques PARIOST, Christian GALLET, René BLANCHET, Marie-Claire PAQUET.

Secrétaire de séance : Sylvie JOVILLARD

Approbation d'une décision modificative n°1 au budget principal

Exposé des motifs

La décision modificative a pour objectif d'ajuster les crédits initialement prévus au budget primitif suite au transfert du marché de conception du site internet par la CC à l'EPCC.

La décision modificative est présentée selon les mêmes règles d'équilibre appliquées au budget primitif et conformément à l'article L1612-11 du Code général des collectivités territoriales.

Les modifications de crédits suivantes sont proposées au Conseil d'administration :

- en section de fonctionnement,
 - o en dépenses,
 - les charges à caractère général (chapitre 011) sont diminuées de - 8 100 euros,
 - le virement du fonctionnement à la section d'investissement est augmenté de + 8 100 euros,
- en section d'investissement,
 - o en recettes,
 - le virement de la section de fonctionnement à l'investissement est augmenté de + 8 100 euros,
 - o en dépenses,
 - les crédits prévus au chapitre 21, articles 2184, 2185 et 2188, sont diminués de - 5 000 euros,
 - les crédits prévus au chapitre 20, article 2051, sont augmentés de + 13 100 euros afin de financer la construction du site internet de Fossilea.

Les mouvements sont synthétisés ci-après :

S e c t i o n	Sens	Cha p.	Art.	Libellé	BP	DM1	RECETTES		DEPENSES	
							Hausse	Baiss e	Hausse	Baisse

SECTION DE FONCTIONNEMENT										
F	D	011	6236	Catalogue s et imprimés	48 500,00	40 400,00				8100,00
F	D	023	023	Virement à l'investiss ement	19 000,00	27 100,00			8 100,00	
TOTAL							0,00	0,00	8 100,00	8100,00

SECTION D'INVESTISSEMENT										
I	R	021	021	Virement de la section de fonctionne ment	19 000,00	27 100,00	8 100,00			
I	D	20	2051	Concessio ns et	0,00	13 100,00			13 100,00	

				droits assimilés						
I	D	21	2184	Mobilier	5 000,00	2 000,00				3000,00
I	D	21	2185	Cheptel	1 000,00	0,00				1000,00
I	D	21	2188	Autres	3 000,00	2 000,00				1000,00
				TOTAL			8 100,00	0,00	13 100,00	5000,00

Visas

Vu l'article L1612-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n°13/2025 relative au budget primitif pour l'exercice 2025,

Décision

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal telle que présentée dans l'exposé des motifs.

La Secrétaire,

Sylvie JOVILLARD

Le Président,

Daniel POMERET

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 11 JUIN 2025**

Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Chardonnay à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mercredi onze juin deux mille vingt-cinq à seize heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Président.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires

Nombre de présents : 14

Nombre d'exprimés : 12

Etaient présents :

Délégués de la CCBPD : Daniel POMERET, Claire PEIGNE, Philippe BOUTEILLE, Sylvie JOVILLARD, Philippe SOLER, Pascale BAY, Laurent DUBUY, Valérie DUGELAY, Pascal LEBRUN (titulaires)

Bruno FOUILLET et Gérard CHARDON (suppléants), assistent au conseil d'administration mais ne prennent pas part au vote.

Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCOD

Délégués de l'EPCC FOSSILEA représentants du personnel : Céline GIGLIO, Corentin FAVRE.

Présence exceptionnelle : Pauline LANDRY-TEMPOREL (DGA à la CCBPD), Eric TEISSIER (DGS à la CCBPD), Bruno ROUSSELLE (conservateur du musée FOSSILEA).

Absents Excusés :

Délégué de la commune de SAINT JEAN DES VIGNES : Alexandra CHEVALIER (titulaire)

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD, Christiane ENTZMANN

Délégués suppléants de la CCBPD : Jacques PARIOST, Christian GALLET, René BLANCHET, Marie-Claire PAQUET.

Secrétaire de séance : Sylvie JOVILLARD

Approbation des tarifs de la boutique du musée

Exposé des motifs

L'article 5.2 des statuts de l'EPCC Fossilea définit les missions confiées à l'établissement parmi lesquelles figurent la « gestion et exploitation d'une boutique en lien avec le musée ».

La boutique sera dotée d'une variété de produits :

- Ouvrages
- Jeux et activités
- Peluches
- Vêtements
- Papeterie et produits dérivés

Concernant la vente d'ouvrages, il est rappelé que l'article 1^{er} de la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre précise que :

« Toute personne physique ou morale qui édite ou importe des livres est tenue de fixer, pour les livres qu'elle édite ou importe, un prix de vente au public. (...) »

Le prix des livres et ouvrages mis en vente au sein de la boutique du musée Fossilea correspondra au prix de vente de l'éditeur.

A titre d'information, la liste des ouvrages est présentée ci-après :

Librairie		
Ouvrage	Editeur	Prix de vente (en euros toutes taxes comprises)
33 idées reçues sur la préhistoire	Belin	20,00 €
Darwin l'arbre de vie	Belin	9,90 €
Comment la vie a commencé	Belin	11,90 €
Qui était Neandertal	Belin	19,90 €
Requins de la préhistoire à nos jours	Belin	29,00 €
La mer au temps des dinosaures	Belin	26,00 €
Paléontologie d'aujourd'hui	EDP	34,00 €
La valse des continents	EDP	12,00 €
Quand la vie fabrique les roches	EDP	12,00 €
Le relief de la terre	EDP	12,00 €
Patrimoine géologique	EDP	29,00 €
Memo les Fossiles	Gisserot	3,00 €
Les animaux de la préhistoire	Gisserot	5,00 €
Découvrir l'archéologie	Gisserot	3,00 €
L'humanité préhistorique (Poche jeunesse)	Gisserot	5,00 €
Memo Les volcans	Gisserot	3,00 €
La préhistoire	Gisserot	2,00 €

Idées reçues sur les dinosaures	Cavalier bleu	20,00 €
à la recherche des animaux mystérieux	Cavalier bleu	20,00 €
Sommes-nous tous voués à disparaître	Cavalier bleu	20,00 €
Fossiles et croyances populaires	Cavalier bleu	13,00 €
Estelles et Noé à la découverte des dinosaures	Millepages	12,50 €
Estelles et Noé à la découverte de la préhistoire	Millepages	12,50 €
Vous avez dit Beaujolais ?	Edition du Poutan	25,00 €
Le Beaujolais traditionnel et insolite	Edition du Poutan	25,00 €
Yap-yap et la fleur rouge	MSM	15,00 €
Noune	MSM	15,00 €
Noune (Anglais)	MSM	15,00 €
Goumbi	MSM	15,00 €
Goumbi (anglais)	MSM	15,00 €
J'apprends à dessiner la préhistoire	Fleurus	6,99 €
La petite imagerie les dinosaures	Fleurus	7,50 €
La petite imagerie la préhistoire	Fleurus	7,50 €
J'explore les minéraux	Fleurus	12,95 €
Dino'doc les géants au longs cous	Fleurus	9,95 €
Dino'doc Dinosaures de tous les records	Fleurus	9,95 €
Dino'doc Terribles carnivores	Fleurus	9,95 €
Dino'doc incroyables cornes	Fleurus	9,95 €
Les records des dinosaures	Fleurus	8,95 €
J'explore la préhistoire	Fleurus	11,95 €
J'explore les dinosaures	Fleurus	11,95 €
L'imagerie les dinosaures	Fleurus	12,95 €
L'imagerie la préhistoire	Fleurus	12,95 €
Peindre avec les lions	Dargaud	23,50 €
Neandertal	Delcourt	19,99 €
Tassili une femme libre au néolithique	La boîte à bulles	20,00 €
Guide des fossiles	Delachaux et Niestlé	25,90 €
Géologie et paysages	Delachaux et Niestlé	32,90 €
Guide Des Fossiles De France Et Des Régions Limitrophes Jean-claude Fischer	DUNOD	49,00 €
Roches et paysages	Belin	23,50 €
Paléontologie et évolution des invertébrés	DUNOD	27,00 €
Le guide du géologue amateur -	DUNOD	23,60 €
Histoire de la Terre - 8e édition	DUNOD	26,00 €
A la découverte des sentiers de la Géologie	DUNOD	18,60 €

Principes de paléontologie	DUNOD	36,00 €
BD Mary Anning	FATON	14,50 €

Jeux & activités	
Article	Prix de vente (en euros toutes taxes comprises)
Jeu de sept famille	6,50 €
Paléo	40,00 €
Cubosaurus	16,00 €
Enigmes	12,50 €
Défis Nature (classique ou junior)	10,00 €
Défis Nature Protect : pack de démarrage	14,99 €
Défis Nature Protect : pack de 3 boosters	14,99 €
Défis Nature Protect : booster	4,99 €
Album Défis Nature Protect	5,99 €
Défis Nature Protect : coffret (booster x4 Défis Nature Protect)	19,99 €
Défis Nature Escape : Le mystère des dinosaures	16,99 €
Défis Nature Grand jeu : Dinosaures	29,99 €
Dino Picnic	16,99 €
Le tournoi Défis Nature Protect	24,99 €
Le jeu des Cépages	10,00 €
Tudikoa ?	10,00 €
Kit de fouilles de fossiles	14,00 €

Peluches	
Article	Prix de vente (en euros toutes taxes comprises)
Ichtyosaure en peluche	15,50 €
Animaux en peluche (rhinocéros laineux, ammonite, belemnite, mammoth, smilodon, etc.)	12,50 €

Vêtements	
Article	Prix de vente (en euros toutes taxes comprises)
Chaussettes enfant	4,00 €
Chaussettes adulte	4,50 €
T-shirt enfant	12,00 €
T-shirt adulte	15,00 €
Casquette	12,00 €

Papeterie & produits dérivés	
Article	Prix de vente (en euros toutes taxes comprises)

Crayon-papier	2,00 €
Gomme	1,90 €
Cartes postales	1,50 €
Cartes postales Espace Pierres Folles	0,50 €
Marque-page papier	1,20 €
Marque page en bois	3,00 €
Affiche du musée	7,00 €
Magnet simple (mammouth, ammonite, trilobite, etc.)	3,50 €
Magnet métal (mammouth, ammonite, trilobite, etc.)	4,50 €
Porte clef (mammouth, ammonite, etc.)	4,50 €
Tote bag	3,00 €

Visas

Vu les statuts de l'EPCC Fossilea, notamment l'article 5.2,

Vu l'article L1431-8 du Code général des collectivités territoriales,

Décision

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- d'approuver les tarifs de la boutique tels que présentés dans la délibération.

La Secrétaire,

Sylvie JOVILLARD

Le Président,

Daniel POMERET

EPCC FOSSILEA

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 11 JUIN 2025**

Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Chardonnay à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mercredi onze juin deux mille vingt-cinq à seize heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Président.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires

Nombre de présents : 14

Nombre d'exprimés : 12

Etaient présents :

Délégués de la CCBPD : Daniel POMERET, Claire PEIGNE, Philippe BOUTEILLE, Sylvie JOVILLARD, Philippe SOLER, Pascale BAY, Laurent DUBUY, Valérie DUGELAY, Pascal LEBRUN (titulaires)

Bruno FOUILLET et Gérard CHARDON (suppléants), assistent au conseil d'administration mais ne prennent pas part au vote.

Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCOUD

Délégués de l'EPCC FOSSILEA représentants du personnel : Céline GIGLIO, Corentin FAVRE.

Présence exceptionnelle : Pauline LANDRY-TEMPOREL (DGA à la CCBPD), Eric TEISSIER (DGS à la CCBPD), Bruno ROUSSELLE (conservateur du musée FOSSILEA).

Absents Excusés :

Délégué de la commune de SAINT JEAN DES VIGNES : Alexandra CHEVALIER (titulaire)

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD, Christiane ENTZMANN

Délégués suppléants de la CCBPD : Jacques PARIOST, Christian GALLET, René BLANCHET, Marie-Claire PAQUET.

Secrétaire de séance : Sylvie JOVILLARD

Mise en place d'une convention de prestations entre l'EPCC et la CC Beaujolais Pierres Dorées

Exposé des motifs

I – Cadre juridique

L'établissement public de coopération culturelle (EPCC) « Fossilea » a été créé par arrêté préfectoral du 2 décembre 2024 entre la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) et la commune de Saint Jean Des Vignes.

Cet établissement étant très récemment créé, il a besoin d'être accompagné dans l'exécution de missions administratives. Il a ainsi décidé de recourir au mécanisme de coopération prévu à l'article L5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales selon lequel :

« La communauté de communes peut confier, par convention conclue avec les collectivités territoriales ou les établissements publics concernés, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public.

Dans les mêmes conditions, ces collectivités territoriales et établissements publics peuvent confier à la communauté de communes la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions ».

II – Missions d'appui confiées

L'EPCC a choisi de confier à la Communauté de Communes des missions d'appui relatives à son fonctionnement administratif à savoir :

- Un appui en matière de ressources humaines qui couvre notamment une aide en matière d'organisation du temps de travail et de prévention au travail,
- Un appui en matière juridique qui recouvre notamment un appui pour la passation et l'exécution des marchés publics ainsi qu'un accompagnement juridique sur les questions portant sur le droit public,
- Un appui en matière de pilotage administratif et financier qui porte notamment sur la gestion budgétaire ou encore la préparation du Conseil d'administration.

III – Conditions de réalisation

Les services de la Communautés de Communes interviendront sur sollicitation des services de l'EPCC. Un bilan sera fait annuellement sur le nombre de sollicitations et le temps passé pour l'exercice des missions d'accompagnement. L'EPCC remboursera à la Communauté de Communes les frais engagés par cette dernière pour assurer les missions et activités qui lui sont confiées au titre des dispositions de la présente convention.

Visas

Vu l'article L5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales,

Décision

Le Conseil d'administration décide de :

- approuver l'appui administratif apporté par la Communauté de Communes à l'EPCC Fossilea pour l'accompagner dans sa phase de démarrage,
- approuver la convention de gestion à conclure entre l'EPCC Fossilea et la Communauté de Communes,
- autoriser le Président à signer ladite convention.

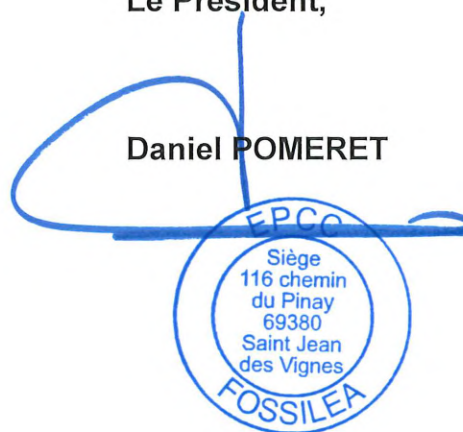
La Secrétaire,

Sylvie JOVILLARD



Le Président,

Daniel POMERET



EPCC
Siège
116 chemin
du Pinay
69380
Saint Jean
des Vignes
FOSSILEA

EPCC FOSSILEA

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 11 JUIN 2025**

Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Chardonnay à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mercredi onze juin deux mille vingt-cinq à seize heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Président.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires

Nombre de présents : 14

Nombre d'exprimés : 12

Etaient présents :

Délégués de la CCBPD : Daniel POMERET, Claire PEIGNE, Philippe BOUTEILLE, Sylvie JOVILLARD, Philippe SOLER, Pascale BAY, Laurent DUBUY, Valérie DUGELAY, Pascal LEBRUN (titulaires)

Bruno FOUILLET et Gérard CHARDON (suppléants), assistent au conseil d'administration mais ne prennent pas part au vote.

Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCOUD

Délégués de l'EPCC FOSSILEA représentants du personnel : Céline GIGLIO, Corentin FAVRE.

Présence exceptionnelle : Pauline LANDRY-TEMPOREL (DGA à la CCBPD), Eric TEISSIER (DGS à la CCBPD), Bruno ROUSSELLE (conservateur du musée FOSSILEA).

Absents Excusés :

Délégué de la commune de SAINT JEAN DES VIGNES : Alexandra CHEVALIER (titulaire)

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD, Christiane ENTZMANN

Délégués suppléants de la CCBPD : Jacques PARIOST, Christian GALLET, René BLANCHET, Marie-Claire PAQUET.

Secrétaire de séance : Sylvie JOVILLARD

Mise en place d'une direction par intérim pendant la période d'empêchement du directeur

Exposé des motifs

I – Cadre juridique

Le statut des directeurs d'établissement public de coopération culturelle (EPCC) est fixé par les articles L 1431-5 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Le directeur est nommé par le Président du Conseil d'administration, sur proposition de ce conseil, pour un mandat de trois à cinq ans renouvelable par période de trois ans. Le directeur assure la direction de l'établissement et dispose à ce titre des compétences détaillées à l'article R1431-13 du code précité et notamment :

- Il assure la mise en œuvre du projet artistique, culturel et pédagogique ;
- Il est ordonnateur des recettes et des dépenses ;
- Il prépare le budget et ses décisions modificatives et en assure l'exécution ;
- Il assure la direction de l'ensemble des services ;
- Il passe tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le Conseil d'administration ;
- Il recrute et nomme aux emplois de l'établissement.

Par contrat de travail signé le 6 février 2025, le Président de l'EPCC a nommé Nicolas Hirsch en qualité de directeur, lequel est temporairement empêché depuis le 23 mai dernier.

L'article 12.4 des statuts de l'EPCC prévoit qu'en cas d'absence prolongée du directeur ou de vacance du poste, un intérim peut être organisé avec l'accord du conseil d'administration.

II – Organisation de l'intérim

Pour permettre d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement, il est nécessaire de recourir à la possibilité décrite supra et de désigner un directeur pour assurer l'intérim de direction pendant le temps d'application de la mesure conservatoire.

Il est envisagé de désigner Madame Céline GIGLIO, actuellement en charge des affaires administratives et financières au sein de l'EPCC, directrice par intérim.

Durant cette période, la directrice par intérim aura en charge la gestion des affaires courantes et de veiller à la continuité du fonctionnement du musée, en lien avec le conservateur concernant la médiation et la programmation.

Durant cette période, le Conseil d'administration, représenté par son Président, exercera un droit de regard préalable sur :

- La conclusion des contrats et la signature de bons de commande dont le montant est supérieur à 1 000 euros toutes taxes comprises,

- Les contrats de travail et leurs avenants,
- Les conventions de partenariat,
- La mise en place de projets structurants au sein du musée,
- La programmation d'événements au sein du musée.

Le Conseil d'administration redevient compétent dans l'ensemble des matières qu'il a, par délibération n°08/2025 du 22 janvier 2025, délégué au directeur.

Visas

Vu les articles L 1431-5 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Décision

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :

- approuver la mise en place d'un intérim de direction pour la durée de la suspension du directeur en place, tel que défini
- autoriser le Président à nommer et signer le contrat de Madame Céline GIGLIO directrice par intérim de l'EPCC.

La Secrétaire,

Sylvie JOVILLARD



Le Président,

Daniel POMERET



EPCC FOSSILEA

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 11 JUIN 2025**

Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Chardonnay à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mercredi onze juin deux mille vingt-cinq à seize heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Président.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires

Nombre de présents : 14

Nombre d'exprimés : 12

Etaient présents :

Délégués de la CCBPD : Daniel POMERET, Claire PEIGNE, Philippe BOUTEILLE, Sylvie JOVILLARD, Philippe SOLER, Pascale BAY, Laurent DUBUY, Valérie DUGELAY, Pascal LEBRUN (titulaires)

Bruno FOUILLET et Gérard CHARDON (suppléants), assistent au conseil d'administration mais ne prennent pas part au vote.

Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCOUD

Délégués de l'EPCC FOSSILEA représentants du personnel : Céline GIGLIO, Corentin FAVRE.

Présence exceptionnelle : Pauline LANDRY-TEMPOREL (DGA à la CCBPD), Eric TEISSIER (DGS à la CCBPD), Bruno ROUSSELLE (conservateur du musée FOSSILEA).

Absents Excusés :

Délégué de la commune de SAINT JEAN DES VIGNES : Alexandra CHEVALIER (titulaire)

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD, Christiane ENTZMANN

Délégués suppléants de la CCBPD : Jacques PARIOST, Christian GALLET, René BLANCHET, Marie-Claire PAQUET.

Secrétaire de séance : Sylvie JOVILLARD

Engagement d'une procédure disciplinaire

Exposé des motifs

En date du 20 mai 2025, Mesdames Cholé Athéa, Léa Berlo et Myriam Benazzouz-Nehaoua, étudiantes en M2 à Lyon III et stagiaires au sein de l'EPCC Fossilea, ont porté à la connaissance du Président des témoignages écrits et oraux relatant des faits et agissements commis à leur rencontre par Monsieur Nicolas Hirsch, directeur de l'EPCC.

Les trois stagiaires ont également demandé la rupture de leur convention de stage à compter de cette même date. Leur demande a été acceptée et l'avenant de rupture signé par le Président (terme des conventions fixé au 23 mai 2025).

Les faits dénoncés sont inadmissibles :

- Propos déplacés et insinuations à caractère sexuel,
- Intrusion et atteinte à la vie privée,
- Tentative d'imposer une relation de proximité non souhaitée,
- Refus de se concentrer sur les tâches professionnelles et déviance vers des sujets privés et extra professionnels,
- Contraintes non professionnelles et inadaptées,
- Agissements et propos cherchant à rendre redevables envers lui,

Ces agissements ont conduit à un profond mal être des 3 stagiaires et à un sentiment d'insécurité.

Elles en ont informé l'université Lyon III et bénéficient dans ce cadre d'un accompagnement psychologique et juridique. Elles sont susceptibles de déposer une plainte.

Ces comportements sont de nature à constituer une faute grave. L'ensemble des conditions juridiques du harcèlement moral et sexuel semblent remplies : agissements répétés, dégradation des conditions de travail et atteinte à la santé et à la vie privée.

I. Mesures mises en place

I.1 Au regard de la gravité des faits et agissements reprochés et afin de préserver les agents et le bon fonctionnement de l'EPCC, le Président a procédé par arrêté du 23 mai 2025 (Annexe 1) à la suspension à titre conservatoire de Monsieur Nicolas Hirsch pour une durée d'un mois minimum.

I.2 Par note interne n°1 du 21 mai 2025 (Annexe 2), le Président a ouvert une enquête interne afin d'établir les faits et de définir la suite à donner et l'application de mesures proportionnées à la gravité des faits. Par note interne n°2 du 21 mai 2025 (Annexe 3), le Président a désigné les membres de la commission d'enquête.

I.3. Ces faits pouvant constituer une infraction au Code pénal, en application des articles 40 du Code de procédure pénale et L 132-2 du Code de la sécurité intérieure, le Président les a portés à la connaissance de Madame la Procureure de la République de Villefranche-sur-Saône par courrier du 04 juin 2025.

II. Engagement d'une procédure disciplinaire

Au regard de ces éléments, des démarches de nature disciplinaire doivent être engagées. En l'absence de règlement intérieur ou d'organe interne en matière disciplinaire, le lancement de ces démarches relève du Conseil d'administration.

Les faits reprochés étant susceptibles d'être constitutifs d'une faute grave, ils peuvent conduire à une proposition de révocation de Monsieur Nicolas Hirsch, sous réserve :

- De l'exercice de ses droits à consultation de son dossier et à formuler des observations écrites,
- Des conclusions de l'enquête qui seront consignées dans un rapport du Président,
- Des suites judiciaires éventuellement données par Madame la Procureure de la République.

Au terme de l'enquête, l'ensemble de ces éléments sera soumis au Conseil d'administration afin de décider de la mesure à prendre.

Visas

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu les statuts de l'établissement et l'arrêté préfectoral de création en date du 2 décembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° 07/2025 DU 22/01/2025 proposant désignation de Monsieur Nicolas Hirsch comme directeur de l'EPCC ;

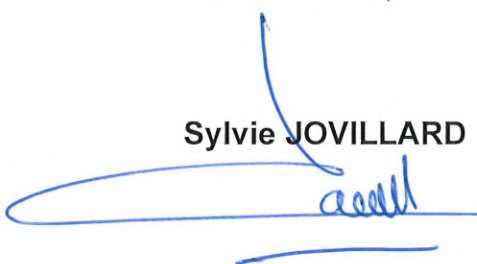
Décision

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de :

- prendre acte de la gravité des faits reprochés et de la décision de suspension de Monsieur Nicolas Hirsch, prise par arrêté du président en date du 23 mai 2025,
- décider d'engager une procédure disciplinaire,
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre la procédure nécessaire.

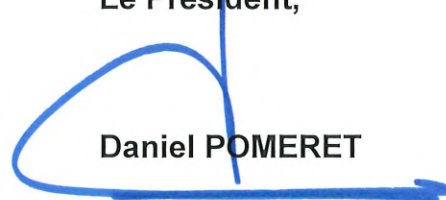
La Secrétaire,

Sylvie JOVILLARD



Le Président,

Daniel POMERET



EPCC FOSSILEA

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 11 JUIN 2025**

Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Chardonnay à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mercredi onze juin deux mille vingt-cinq à seize heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Président.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires

Nombre de présents : 14

Nombre d'exprimés : 12

Etaient présents :

Délégués de la CCBPD : Daniel POMERET, Claire PEIGNE, Philippe BOUTEILLE, Sylvie JOVILLARD, Philippe SOLER, Pascale BAY, Laurent DUBUY, Valérie DUGELAY, Pascal LEBRUN (titulaires)

Bruno FOUILLET et Gérard CHARDON (suppléants), assistent au conseil d'administration mais ne prennent pas part au vote.

Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCOD

Délégués de l'EPCC FOSSILEA représentants du personnel : Céline GIGLIO, Corentin FAVRE.

Présence exceptionnelle : Pauline LANDRY-TEMPOREL (DGA à la CCBPD), Eric TEISSIER (DGS à la CCBPD), Bruno ROUSSELLE (conservateur du musée FOSSILEA).

Absents Excusés :

Délégué de la commune de SAINT JEAN DES VIGNES : Alexandra CHEVALIER (titulaire)

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD, Christiane ENTZMANN

Délégués suppléants de la CCBPD : Jacques PARIOST, Christian GALLET, René BLANCHET, Marie-Claire PAQUET.

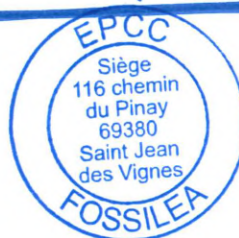
I. Désignation du Secrétaire de séance

Le conseil d'administration, à l'unanimité, désigne Sylvie JOVILLARD pour remplir les fonctions de secrétaire.

**La Secrétaire,
Sylvie JOVILLARD**



**Le Président,
Daniel POMERET**



EPCC FOSSILEA

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 11 JUIN 2025**

Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Chardonnay à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mercredi onze juin deux mille vingt-cinq à seize heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Président.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires

Nombre de présents : 14

Nombre d'exprimés : 12

Etaient présents :

Délégués de la CCBPD : Daniel POMERET, Claire PEIGNE, Philippe BOUTEILLE, Sylvie JOVILLARD, Philippe SOLER, Pascale BAY, Laurent DUBUY, Valérie DUGELAY, Pascal LEBRUN (titulaires)

Bruno FOUILLET et Gérard CHARDON (suppléants), assistent au conseil d'administration mais ne prennent pas part au vote.

Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCOUD

Délégués de l'EPCC FOSSILEA représentants du personnel : Céline GIGLIO, Corentin FAVRE.

Présence exceptionnelle : Pauline LANDRY-TEMPOREL (DGA à la CCBPD), Eric TEISSIER (DGS à la CCBPD), Bruno ROUSSELLE (conservateur du musée FOSSILEA).

Absents Excusés :

Délégué de la commune de SAINT JEAN DES VIGNES : Alexandra CHEVALIER (titulaire)

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD, Christiane ENTZMANN

Délégués suppléants de la CCBPD : Jacques PARIOST, Christian GALLET, René BLANCHET, Marie-Claire PAQUET.

Secrétaire de séance : Sylvie JOVILLARD

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 19 février 2025

Le procès-verbal du conseil d'administration du 19 février 2025 a été transmis aux membres par mail le 6 juin 2025.

En l'absence d'observation, le procès-verbal du 19 février 2025 est adopté à l'unanimité.

La Secrétaire,

Sylvie JOVILLARD



Le Président,

Daniel POMERET

